

Projet pédagogique Temps d'activité péri-éducatifs (T.A.P)

Année 2017-2018

Descriptif

Le temps d'activité péri-éducatifs (T.A.P) est proposé aux enfants scolarisés en école primaire (élémentaires et maternelles).

Les T.A.P ont lieu dans les 5 groupes scolaires publics du canton : Montfarville, Quettehou, Réville, Saint-Vaast-la-Hougue, et Teurthéville-Bocage.

L'équipe d'animation y propose des activités culturelles et artistiques, sportives, récréatives, ... qui se déroulent principalement dans les locaux scolaires, dans les salles communales, ainsi que dans les salles de sports du pôle de proximité Val de Saire.

Les jours et horaires de T.A.P sont les suivants :

	Quettehou	Montfarville	Réville	Teurthéville-Bocage	Saint-Vaast-la-Hougue
Lundi					
Mardi	15h15-16h45				
Jeudi		15h00-16h30	15h00-16h30		
Vendredi				15h15-16h45	15h00-16h30

Les T.A.P sont gratuits et non obligatoires.

Ils sont déclarés auprès des services de l'état (D.D.C.S) comme « Accueil de Loisirs Sans Hébergement périscolaire ».

Dans ce cadre, le pôle de proximité Val de Saire est soumis à une réglementation (sur les conditions d'accueil des enfants, les normes d'encadrement, ...).

L'inscription aux T.A.P est annuelle et ne peut être validée seulement si :

- Le dossier d'inscription est dûment rempli, et les documents demandés fournis.
- La famille et l'enfant s'engage à respecter le règlement intérieur.

Le projet éducatif :

Les T.A.P. s'inscrivent dans le Projet Éducatif A.C.M. Celui-ci a pour objectifs de :

- Sensibiliser à la notion de laïcité pour favoriser le vivre ensemble dans un espace de neutralité éducative pour que chacun, quelle que soit son origine ou ses croyances, puisse trouver sa place au sein du groupe et dans les cadres d'actions proposés.
- Favoriser l'éducation à la citoyenneté en véhiculant les valeurs élémentaires qui permettent de bien vivre ensemble.
- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation pour faire que chacun devienne un acteur capable de vivre en société en suscitant les savoir-faire et le désir de connaissance.
- Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses capacités et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités.
- Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

Les intentions éducatives de l'équipe pédagogique :

1. Développer les activités culturelles et artistiques dans le cadre d'un P.T.E.A.C :

La Direction Régionale Artistique et culturelle (D.R.A.C) a lancé un appel à projet P.T.E.A.C (Projet Territorial d'Education Artistique et Culturel) dans lequel s'inscrit le pôle de proximité Val de Saire. Ce projet d'une durée de trois ans, a débuté sur l'année scolaire 2015-2016 et a pour objectifs de :

- Favoriser le lien social et familial par le partage de la culture en mobilisant des adultes auprès des jeunes.
- Mutualiser les moyens et les compétences à l'échelle artistique et sociale dans l'optique de mettre en œuvre les meilleurs projets à destination des enfants éloignés des pratiques culturelles.
- Mettre en place les actions de sensibilisation aux arts et à la culture.
- Optimiser l'articulation de ces actions avec celles menées en temps scolaire, afin d'accroître l'impact des deux types d'action.

Trois grands axes seront développés : « L'ART » de manière générale (2015-2016), « le Patrimoine » (2016-2017) et « l'International » (2017-2018)

Diverses activités culturelles et artistiques seront donc proposées, en lien avec le temps scolaire et en complément du temps extrascolaire, afin d'ouvrir au plus grand nombre d'enfants l'accès à ce type d'activités. Ces activités permettront aux enfants de découvrir « l'Art » sous toutes ses formes, « l'histoire et la mémoire locale », mais aussi les différentes « cultures internationales ».

2. Optimiser les activités sportives :

De nombreuses activités sportives sont proposées aux enfants : jeux sportifs, parcours de motricité, activités gymniques, sports collectifs, jeux de raquettes, jeux de ballons, jeux d'opposition, ...

La participation à ces activités permet avant tout d'apprendre à :

- Perfectionner les conduites motrices.
- Améliorer la sécurité des actions et l'aisance corporelle.
- Se connaître, connaître les autres et les respecter.
- Donner le sens de l'effort et de l'éducation collective.
- Développer l'autonomie, la responsabilité, la santé, la solidarité, le respect de soi.

C'est aussi l'occasion de se confronter à différentes situations : jouer en équipe, contre un adversaire, connaître et respecter les règles du jeu, apprécier les règles de sécurité, savoir défier ou être défié, accepter la défaite, etc...

3. Développer la créativité, l'imaginaire :

- Au sein des espaces récréatifs :

Les enfants s'expriment dans le jeu de « faire-semblant » (ou jeu symbolique), comme les légos, playmobils, ... avec lesquels ils inventent des histoires. Mais aussi dans le dessin, les histoires qu'ils écoutent ou qu'ils racontent.

- Lors des activités manuelles, culturelles et d'expression :

Les enfants imaginent, expérimentent, créent selon leur instinct, leur inspiration, leurs émotions. Cela contribue à développer leur personnalité et leur permet de découvrir des moyens d'expression qui leur offrent le temps de rêver.

4. Aider l'enfant à se former en tant qu'individu :

- Permettre à l'enfant de s'exprimer sur ses choix, ses attentes et son ressenti :

En favorisant sa participation dans les activités, en visant son autonomie avec la mise en place de repères, en lui permettant de développer son esprit critique, de faire des choix.

- Développer l'idée du « vivre ensemble » et la cohésion de groupe (partage, solidarité, échange...), contribuer à l'éducation du citoyen.

En veillant au respect des biens et des personnes, en sensibilisant à la différence.

En mettant en place des activités développant le sens civique (la découverte et le respect de l'environnement, la santé, la sécurité...).

En favorisant les échanges entre les plus petits et les plus grands, ainsi que les échanges intergénérationnels.

Le déroulement des T.A.P :

L'équipe d'animation propose un cadre sécurisant et rassurant, permettant à l'enfant de s'épanouir.

Déroulement pour les enfants de maternelles :

Les enfants inscrits au T.A.P. seront pris en charge par l'équipe d'animation à la fin du temps d'enseignement. Les enfants feront 1h30 d'activité (manuelle, sportive, culturelle, ludique..), entrecoupé d'un temps de récréation.

A la fin des activités, l'équipe d'animation emmènera les enfants soit à leurs familles, soit aux accompagnatrices scolaires pour les transports scolaires, soit à la garderie.

Le respect des besoins et des rythmes des enfants est primordial, ainsi des temps calmes et des temps de repos sont proposés parallèlement aux autres activités :

- continuité de la sieste pour les plus petits, avec réveil individualisé.
- mise en place d'espace récréatifs (jeux d'imagination, de construction, coin lecture, coloriage...) permettant à l'enfant de se ressourcer, de se sentir « comme à la maison ».
- Choix de ne pas faire l'activité si fatigué.

Déroulement pour les enfants d'élémentaires :

Les enfants inscrits au T.A.P seront pris en charge par l'équipe d'animation à la fin du temps d'enseignement.

Les enfants feront 1h30 d'activité . Celles- ci sont proposées par les animateurs et choisies par les enfants selon leurs goûts, leurs envies... Certains temps d'activités pourront être imposés (activité de découverte, sensibilisation à un thème particulier...).

A la fin des activités, l'équipe d'animation emmènera les enfants soit à leurs familles, soit aux transports scolaires, soit à la garderie.

Les projets d'animation sont définis avec l'équipe d'animation, en lien avec le projet pédagogique et le Projet Territorial d'Education Artistique et Culturel.

L'équipe d'animation :

L'équipe est constituée de :

- 1 directeur périscolaire.
- 2 ou 3 référents.
- Des animateurs recrutés selon les normes d'encadrement A.L.S.H fixés par la D.D.C.S.
- D'intervenants extérieurs liés par une convention au pôle de proximité Val de Saire (associations, bénévoles, prestataires de services,...).

Le rôle du directeur périscolaire :

- Il est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble de l'équipe périscolaire.
- Il a en charge la préparation et la coordination des projets périscolaire.
- Il gère les relations avec les différents partenaires.
- Il a en charge la gestion quotidienne des activités péri-éducatives (administrative, financière et matérielle).
- Il a en charge l'évaluation des activités péri-éducatives.

Le rôle du référent :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il a en charge la coordination des activités T.A.P de son groupe scolaire (personnel, matériel, administratif..).
- Il est le lien pour les enfants, les parents, les partenaires et les collègues.
- Il travaille en collaboration avec l'équipe de direction.
- Il a en charge la coordination des animateurs sous sa responsabilité.
- Soutien en activité.

Le rôle de l'animateur :

- Il fait respecter les règles de vie, d'hygiène et le matériel.
- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sait motiver, solliciter « sans forcer ».
- Il fait part au référent des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).

Des bénévoles, des artistes, des associations et des intervenants extérieurs viennent ponctuellement compléter l'équipe d'animation.

Fonctionnement de l'équipe et évaluation :

Afin de pouvoir mettre en place des animations de qualité, les animateurs bénéficient d'un temps de préparation. Des réunions ont également lieu chaque semaine, afin de dresser un bilan de la semaine écoulée et de préparer la semaine à venir. Le bilan de chaque période est dressé lors de la réunion précédant les vacances scolaires. Une réunion « bilan annuel » a lieu courant juin.

Les bilans sont présentés aux élus ainsi qu'au comité de pilotage P.Ed.T composé des directeurs d'écoles, d'élus, de parents d'élèves...

Les bilans sont établis en fonction des critères suivants (définis dans le P.Ed.T) :

Evaluation des effets sur :

- Le public ciblé (enfants).
- L'effet socio-économique (partenariat, coopération intercommunale, sur la vie associative...).

Evaluation des conditions de mise en œuvre :

- La conduite de projet.
- Budgétisation (modalités de financement).
- Etude des opinions des différents acteurs (enfants, parents, animateurs, enseignants, intervenants, élus).

Les moyens pour évaluer sont :

- Effectif et assiduité des enfants.
- Dialogue quotidien et remontée des informations au directeur périscolaire.
- Enquête auprès des enfants/familles.
- Progression des associations intervenant.
- Le nombre de réunion de concertation avec les différents acteurs.
- Evolution du coût d'une heure T.A.P par enfant sur l'année.
- Actions abouties, en cours, finalisées.
- Le nombre d'incidents.
- Fatigue des enfants...

La communication :

- Avec les équipes enseignantes :

A la rentrée, présentation de l'équipe d'animation.

Les temps de passation (entre le temps scolaire et le temps T.A.P) permet d'établir un lien avec les enseignants et de prendre en compte la journée entière de l'enfant (les activités réalisées, les éventuelles difficultés rencontrées, les absences...).

Des temps de rencontre réguliers seront mis en place entre le directeur périscolaire, les référents, les animateurs et le corps enseignant, de manière à ce que chacun puisse trouver sa place et qu'il y ait une continuité de prise en charge de l'enfant. Les moindres problèmes devront être discutés de manière à les résoudre le plus rapidement possible.

- Avec les familles

Les dossiers d'inscriptions, règlement intérieur et arbres des objectifs pédagogiques (Cf. page 6) sont distribués aux familles par le biais des groupes scolaires. Ils seront également disponibles sur le site internet du pôle de proximité Val de Saire (www.val-de-saire.com).

D'autres informations (trombinoscopes, sorties exceptionnelles, temps forts, activités et projets...) pourront être affichées au sein des écoles ou distribuées aux familles. Des mails d'informations pourront aussi être envoyés. Pour plus d'informations, les familles pourront s'adresser directement à

L'arbre des objectifs pédagogiques.



